• (3.20 p.m.)

Il me semble donc, monsieur le président, qu'il existe une nette différence entre les questions visées au paragraphe a) et au paragraphe b); à mon avis, il est absurde de prétendre que le fait d'insérer le qualificatif «nationaux» au paragraphe a) restreindrait les possibilités que le paragraphe b) donne au ministre de collaborer avec les organismes provinciaux. Voilà ce qui m'incite à penser soit que le ministre n'a pas lu l'article 6, soit qu'il cherche à nous lancer sur une fausse piste. Je ne parviens pas à comprendre le point de vue du ministre, monsieur le président.

C'est une question dont le président du Conseil du Trésor nous a entretenus bien avant que le projet de loi ne soit déposé. Comment se fait-il que le gouvernement dont il fait partie hésite tant à fixer des normes nationales pour lutter contre la pollution à l'échelle nationale? Le ministre se rappellera sans doute qu'une conférence fut organisée à Montréal en 1966 sous les auspices du Conseil des ministres des ressources. A l'époque, le ministre responsable de ces questions était son collègue, l'actuel ministre de l'Industrie et du Commerce. J'appartiens au petit groupe de députés qui ont pris la peine de s'inscrire et d'assister à la conférence et je me souviens avoir prononcé un discours à ce sujet, ici même, peu après la fin de ses travaux. J'ai donné un sommaire des conclusions de cette conférence et j'ai énoncé les principes directeurs formulés alors en matière de pollution de l'air, de l'eau et du sol. La conférence s'était divisée selon ces trois éléments. J'ai rappelé les recommandations qui ont plus ou moins délimité les domaines de responsabilité que pourraient assumer les gouvernements fédéral et provinciaux dans la lutte contre ces trois formes de pollution. La conférence a recommandé à l'unanimité que l'une des responsabilités fondamentales du gouvernement fédéral devrait être l'élaboration de normes nationales de qualité de l'air, de l'eau et du sol. Monsieur le président, cette conférence réunissait des gens de toutes les régions du Canada et fut donc l'une des plus représentatives jamais réunies en un seul endroit. Il y avait des spécialistes de diverses disciplines scientifiques et en particulier de la biologie; il y avait des représentants du gouvernement fédéral et de l'Office des recherches sur les pêcheries. Il y avait des représentants de municipalités et des hauts fonctionnaires de la fonction publique de toutes les provinces. Il y avait des conseillers juridiques municipaux. Il y avait des représentants de l'industrie et de groupes intéressés à la préservation de tout le pays.

Il sortit, de tout ce remue-méninges, un grand principe, celui que le rôle de l'État devrait se jouer dans la création de normes qualitatives nationales. Je me souviens fort bien des propos d'un dirigeant de l'industrie des pâtes et papiers. Il faisait partie du groupe dont j'étais. Il a dit que tout en admettant que l'épuration de son industrie coûterait de l'argent et qu'aucun homme d'affaires n'aimait dépenser sans en retirer un bénéfice direct, elle se rangerait pourtant à cette idée si on pouvait lui garantir qu'elle ne se trouverait pas désavantagée du point de vue concurrentiel par rapport aux gens d'autres régions.

L'industrie des pâtes et papiers nettoierait les effluents qu'elle déverserait dans l'air et l'eau.

Telle était l'idée-maîtresse qui est ressortie de la conférence à laquelle assistaient des représentants des mondes scientifique et industriel. Pour autant que je sache, il y avait dans le groupe des industriels des huiles de l'industrie des pâtes et papiers du Pacifique ainsi que de l'Est du Canada. C'était là l'opinion de la majorité et ce qui se dégageait d'entretiens avec des hauts fonctionnaires des provinces, qui s'exprimaient franchement et sans cérémonie, pour ainsi dire, autant que leurs propos puissent être rapportés fidèlement. Cette opinion générale s'est traduite dans les principes directeurs émanant de cette conférence. Pourtant, nous voici en 1971 à débattre un bill pour constituer, entre autres choses, le ministère de l'Environnement. Comme l'a dit le député de South Western Nova, le ministre qui dirigera le ministère s'est déclaré en faveur de normes nationales. Néanmoins, le président du Conseil du Trésor a présenté son argumentation. Plus tôt au cours du débat, et je n'y reviendrai pas là-dessus, il a dit qu'à sa connaissance, nous n'avions assisté à aucune réunion du cabinet. Je me suis demandé s'il a assisté à la réunion du cabinet où l'on a discuté de l'appui du gouvernement à l'égard de ce bill, et s'il savait que le ministre qui doit diriger ce ministère préconise des normes nationales au Canada?

A mon avis, monsieur le président, lorsque le président du Conseil du Trésor prétend que cet amendement restreindrait de quelque façon les pouvoirs et les fonctions du ministre dans ses rapports avec les provinces, il dit de pures bêtises. Nous n'essayons pas du tout d'insérer à l'alinéa b) quoi que ce soit du genre. Nous essayons de dire ceci: le bill devrait stipuler clairement qu'à l'égard de l'activité du gouvernement fédéral, le ministre responsable devrait avoir carte blanche pour prendre l'initiative d'établir des normes et des objectifs nationaux dans le domaine de la qualité de l'environnement au Canada. Je ne vois pas que le président du Conseil du Trésor puisse s'opposer à ce que ce concept soit précisé dans le bill. D'ailleurs, le ministre, qui devrait être ici pour s'occuper des questions de politique qui entrent en jeu dans des amendements comme celui-ci, en a lui-même énoncé le principe à la Chambre.

M. Harding: Monsieur le président, l'amendement a une telle importance que la réponse du ministre tout à l'heure ne doit pas passer sans être relevée. Je veux faire ressortir un ou deux arguments. Le ministre essaie de prouver que nous cherchons à lier les autorités provinciales. Qui veut-il faire marcher? Il semble avoir réussi à tromper les membres de son propre parti, mais il ne fera pas marcher les membres de l'opposition ou le grand public.

Le bill dont nous sommes saisis est une mesure fédérale. Nous ne pouvons pas légiférer à la place des provinces. Nous ne pouvons pas adopter de normes de contrôle de la pollution pour les diverses provinces canadiennes et le ministre le sait. Pourtant, il dit que nous lierons les autorités des provinces si nous incluons le terme «nationaux» dans l'article. Jamais je n'ai entendu de plus parfaite idiotie. L'argument ne tient pas debout, pas plus